

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

numéro
CM_260429_23

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine-BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	26
exprimés	29
vote	
pour	23
contre	0
abstention	6

Présents :

Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSCH, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Jean-Marc SAUVIER, Marie-Hélène CLAYEUX, Jean-Laurent MERCADIER, Gilles CASTANIER, Mohamed REMMACH, Brigitte LEBON, Daniel SACARABANY, Marie-Thérèse LOBE, Cédric CAPON, Michel MARTINEZ, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Hedy BOUCHIGHA.

Absentes avec pouvoirs :

Corinne FRASQUET à Marie-Pierre CAUMES, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER, Guylène AZORIN à Claude LAATEB.

Abstention: Fadilha BENAMMAR-KOLY, Florian VIRE, Nathalie ROCOPLAN, Julien PRADEL, Guylène BOYER-ALIBERT, Hedy BOUCHIGHA

<b>OBJET :</b>	<b>Modification du tableau des effectifs</b>
----------------	--

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles L313-1, L332-8 et L332-9, L332-10, L332-11,

**VU** les décrets pour tant statut particulier des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**VU** la disponibilité des crédits,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de renforcer les services administratifs afin d'assurer les missions d'assistance auprès du Maire,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs,

**Oui l'exposé de Damien ROUQUETTE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : CRÉE** un poste permanent de catégorie B sur le cadre d'emploi des rédacteurs pour pourvoir les fonctions d'assistant(e) du Maire, à temps complet et **AUTORISE** en cas de recrutement infructueux, le recours à un agent contractuel lorsque les besoins du service le justifient, **PRÉCISE** que les grades qui ne seront pas pourvus à l'issue de la procédure de recrutement seront ultérieurement supprimés.

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget, chapitre 012,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20260429-lmc124885-DE-1-1  
Date de télétransmission : 30/04/26  
Date de publication : 30/04/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le vingt neuf avril deux mille vingt-six  
Le Maire,  
Claude LAATEB

